

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2529

présenté par

Mme Rousseau, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 17

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Une attention particulière est portée à la prévention des risques en matière de santé environnementale, qu'il s'agisse de pollution, habitats vétustes, perturbateurs endocriniens et conditions de travail dangereuses, à l'ensemble des consultations de prévention prévues et pour tous les âges. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les modifications environnementales ont des conséquences de plus en plus nettes sur la santé humaine et se traduisent par le développement accru de troubles parfois majeurs.

Cet amendement vise donc à prendre davantage en compte la prévention des risques en matière de santé environnementale dans les consultations de prévention instaurées par ce projet de loi afin de mieux percevoir les risques existants ou les prévenir ou limiter leurs conséquences.